

Texte : Conduite avec facultés affaiblies

Les notes de l'animateur apparaissent en italique

Diapositive 1 : Choix.org traite de la conduite avec facultés affaiblies

Diapositive 2 : Qu'entend-on par « conduite avec facultés affaiblies »?

- **Conduire lorsque vos facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue.**
- **Aux termes du *Code criminel*, la conduite avec facultés affaiblies constitue une infraction criminelle.**

Il est interdit de conduire un véhicule motorisé avec des facultés affaiblies qu'il s'agisse d'une voiture, d'une motoneige, d'un véhicule tout-terrain (VTT), d'une motocyclette, d'une embarcation, d'un avion ou d'un scooter. Conformément à l'article 253 du Code criminel, conduire un véhicule motorisé avec des facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue constitue une infraction criminelle.

NOTA : Informez les élèves qu'il est illégal, entre autres, de faire du ski nautique ou de se faire remorquer par un bateau en chambre à air ou de rouler à vélo avec des facultés affaiblies.

Sources : [Article 253 du Code criminel](#)
[Ministère des transports de l'Ontario](#)

Diapositive 3 : Par quoi vos facultés peuvent-elles être affaiblies?

- **L'alcool**
- **Les drogues**
- **La fatigue ou la somnolence**

Fatigue ou somnolence : La fatigue, la somnolence, le stress et les distractions peuvent nuire à votre capacité de conduire.

Diapositive 4 : Alcool

- **L'alcool entre dans votre circulation sanguine;**
- **Il faut environ deux heures à votre corps pour éliminer une consommation (une bière, un demi-verre de vin, un coup (*shot*) de boisson à fort pourcentage d'alcool comme la vodka ou le whiskey);**
- **Un éthylomètre peut mesurer votre alcoolémie, c'est-à-dire la quantité d'alcool dans votre sang.**

L'alcool que vous buvez entre dans votre circulation sanguine. Il faut de 30 à 90 minutes à l'alcool à se disperser partout dans votre corps et il faut environ deux heures à votre corps pour éliminer une seule consommation.

Votre alcoolémie représente le nombre de milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang dans votre système.

Le taux d'absorption d'alcool du corps est différent d'une personne à une autre, et même d'un jour à un autre. La même quantité d'alcool peut avoir des effets différents sur vous selon votre corps, la quantité d'eau que vous buvez, votre niveau de stress ou de fatigue et même votre humeur. Votre métabolisme influence également la vitesse à laquelle votre corps élimine l'alcool.

Alcool : Un seul verre peut diminuer votre capacité de concentration et de réaction aux choses qui peuvent se produire soudainement lorsque vous conduisez. Plus la concentration d'alcool dans le sang est forte, plus on a de la difficulté à évaluer les distances et à réagir aux dangers soudains sur la route.

Diapositive 5 : Alcoolémie

Chaudasse = 0,01 à 0,05 – vous êtes détendu, manquez de précision et avez de la difficulté à prendre des décisions rapides;

Chaud = 0,05 à 0,09 – vous vous sentez peut-être confiant, mais vous avez de la difficulté à vous rappeler les faits, à suivre une conversation ou à faire plusieurs choses en même temps;

Paqueté = 1,0 à 1,4 – vous ne pouvez pas vous concentrer, les tâches simples sont plus difficiles à accomplir, vous êtes émotif ou en colère, vous vous heurtez à des objets ou trébuchez;

Fait = 1,5 à 1,9 – vous avez de la difficulté à parler, à marcher, à vous tenir debout ou à vous concentrer, vous pouvez oublier qui vous êtes, être confus, étourdi ou malade;

Risque grave pour la santé = 2,0 à 4,0 – vous risquez de perdre connaissance, de sombrer dans un coma et de mourir d'intoxication alcoolique.

*- **Chaudasse (pompette)** : Un premier verre peut vous détendre, mais vous remarquerez qu'il sera de plus en plus difficile de faire des choses qui demandent de la précision et de prendre des décisions rapidement. (Avez-vous déjà essayé de jouer à un jeu vidéo après avoir bu une bière?)*

*- **Chaud** : Selon le Code criminel, il est illégal de conduire avec un taux d'alcool de 80 mg/100 ml de sang (soit 0,08) ou plus. Vous pouvez vous sentir de plus en plus confiant, mais vous avez de la difficulté à vous rappeler les détails d'un film, à suivre une conversation ou à faire plusieurs choses en même temps.*

*- **Paqueté (saoul)** : Vous n'arrivez plus à vous concentrer et des tâches simples comme changer un CD ou lacer vos souliers sont de plus en plus difficiles à accomplir. Vous risquez de devenir très émotif, de pleurer ou d'être en colère, de ne plus vous rappeler certaines choses, de vous heurter à des objets ou de trébucher.*

*- **Fait (fini)** : Vous avez de la difficulté à parler, à marcher ou à vous tenir debout et vous réagissez très lentement. Vous avez de la difficulté à fixer un objet des yeux. Vous risquez d'oublier où vous êtes et d'être désorienté, étourdi et malade.*

- **Risque grave pour la santé** : Il est possible que votre corps ne puisse plus supporter d'alcool. Vous pouvez perdre connaissance ou sombrer dans un coma. Lorsque votre taux d'alcoolémie atteint 0,25 mg, vous pouvez mourir d'intoxication alcoolique; s'il atteint 0,4, il est presque certain que vous en mourrez.

Source : [Impact : Un regard lucide sur l'alcool au volant - Transports Canada](#)

Diapositive 6 : Qu'est-ce que la « conduite avec facultés affaiblies »?

- **Un taux d'alcoolémie de plus de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang (0,08) est la limite imposée par la loi;**
- **On considère qu'il s'agit de conduite avec facultés affaiblies si le taux d'alcoolémie est supérieur à cette limite;**
- **Certaines provinces diminuent la limite imposée par la loi : les conducteurs de l'Ontario peuvent perdre leur permis de conduire pendant 3 à 30 jours si leur taux d'alcoolémie est égal ou supérieur à 0,05;**
- **Les conducteurs dont le taux d'alcoolémie est inférieur à la limite imposée par la loi, mais qui démontrent des signes de facultés affaiblies (ne conduisent pas en ligne droite, ont des problèmes d'élocution, etc.) et qui ont des traces d'alcool dans le sang peuvent être accusés de conduite avec facultés affaiblies;**
- **Il est interdit aux nouveaux conducteurs et les jeunes conducteurs ne doivent pas avoir une goutte d'alcool dans le sang alors qu'ils conduisent.**

Une personne dont le taux d'alcoolémie est supérieur à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang peut être accusée d'avoir un taux « supérieur à la limite légale » (soit plus de 0,08). Toutefois, une personne en état d'ébriété (qui ne conduit pas en ligne droite, ne peut accomplir des tâches simples, a de la difficulté à parler, etc.) peut être accusée de conduite avec facultés affaiblies, que son taux d'alcoolémie soit supérieur ou non à la limite imposée par la loi.

Source : [Fiche d'information – Conduite avec facultés affaiblies – Ministère de la Justice](#)

Diapositive 7 : Scénario

- **Vous êtes arrêté parce qu'on soupçonne que vous conduisez en état d'ébriété;**
- **Votre taux d'alcoolémie est supérieur à la limite;**
- **Vous perdez votre permis et risquez d'être emprisonné si vous êtes condamné;**
- **Vous auriez pu blesser grièvement ou tuer quelqu'un.**

Lisez le scénario suivant au groupe :

Un policier soupçonne que vous conduisez en état d'ébriété et vous arrête. Il vous pose quelques questions, sent l'air et vous demande un échantillon d'haleine. Il utilise un appareil de détection approuvé (ADA) pour déterminer si vous avez consommé suffisamment d'alcool pour effectuer un alcootest, un test plus précis. Si vous ne pouvez pas souffler dans l'ADA pour une raison quelconque, le policier

pourrait obtenir un mandat autorisant la prise d'un échantillon de sang. En vertu de la loi, il est interdit de refuser de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Après avoir été informé de ce fait, vous soufflez dans l'ADA et le voyant d'avertissement s'allume – la quantité d'alcool dans votre sang est supérieure à la limite imposée par la loi. Le policier suspend votre permis et fait remorquer votre voiture. On vous arrête et on vous amène au poste de police où vous appelez un avocat. Vous vous soumettez à un alcootest, qui confirme que votre taux d'alcoolémie est supérieur à la limite. La police peut maintenant porter des accusations contre vous conformément au Code criminel. On prend votre photo et vos empreintes digitales et on vous fournit une date de comparution au tribunal. Si vous êtes reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies par le tribunal, les peines possibles varient de la perte de votre permis à l'emprisonnement. Tout au long du processus, une question vous hante : Que serait-il arrivé si vous aviez blessé quelqu'un ?

Diapositive 8 : Statistiques relatives à la conduite avec facultés affaiblies

- **Plus de 1 000 Canadiens – conduisant avec facultés affaiblies ou non – meurent chaque année dans des accidents de la route liés à l'alcool;**
- **Environ un tiers de tous les conducteurs canadiens tués dans des accidents de voiture étaient en état d'ébriété;**
- **Ces accidents coûtent aux Canadiens plus de 10,6 milliards de dollars par année en salaire, en dommages aux biens et en soins de santé;**
- **Lorsque votre taux d'alcoolémie est de 0,15, vous courez 65 fois plus de risques d'être impliqué dans une collision mortelle;**
- **Si vous avez 19 ans et que vous conduisez avec un taux d'alcoolémie qui se situe entre 0,08 et 0,09, vous courez 20 fois plus de risques d'être tué dans un accident que si vous n'avez pas bu.**

Source : [Impact : Un regard lucide sur l'alcool au volant - Transports Canada](#)

Diapositive 9 : Comment puis-je contribuer à prévenir la conduite en état d'ébriété?

- **Nommez un conducteur désigné**
- **Appelez un taxi**
- **Prenez l'autobus**
- **Appelez un ami, vos parents ou une personne de confiance dont les facultés ne sont pas affaiblies**
- **Et,**

SI VOUS BUVEZ, NE CONDUISEZ PAS!

Si vous sortez prendre un verre, décidez à l'avance comment vous rentrerez à la maison. Que vous ayez un conducteur désigné qui ne boira pas, appelez un taxi, prenez l'autobus ou appelez un parent ou un ami, ce qui compte c'est de planifier votre retour avant de commencer à boire. Mais surtout, si vous buvez, ne conduisez pas! Si aucune autre option ne s'offre à vous, dormez chez un ami, sur un sofa ou encore sur le plancher. Prendre la route après avoir bu vous met vous ainsi que ceux autour de vous en danger.

Diapositive 10 : Conduite avec facultés affaiblies par la drogue

- Demandez aux élèves quel genre de drogues peuvent nuire à leur capacité de conduire.
- Toutes les drogues qui changent votre humeur, votre vision ou la façon dont vous vous sentez affecteront votre manière de conduire. Il n'y a pas que les drogues illégales qui ont ces effets. Les médicaments sur ordonnance et certains médicaments disponibles en vente libre peuvent également affaiblir vos facultés au volant.

Diapositive 11 : Drogues

- Il est très dangereux de prendre de la drogue avant de conduire, qu'elle soit licite ou non;
- Au même titre que les drogues illicites comme la marijuana, l'ecstasy et la cocaïne, les drogues licites comme les médicaments contre la toux ou la grippe, les pilules et les médicaments sur ordonnance peuvent affaiblir vos facultés au volant;
- La combinaison d'alcool et de drogues peut accentuer les effets qu'un seul de ces produits aurait sur votre façon de conduire;

Diapositive 12 : Quels sont les effets des drogues sur ma façon de conduire?

- Vous réagissez moins vite;
- Vous avez de la difficulté à évaluer les distances et à prendre des décisions;
- Vous avez de la difficulté à tourner, à rester dans votre voie et à maintenir une vitesse constante;
- Vous pouvez vous sentir fatigué ou désorienté;
- Vous pouvez avoir de la difficulté à vous concentrer.

Après avoir consommé de la drogue, vous réagissez moins vite et avez de la difficulté à évaluer les distances, à prendre des décisions, à manier le volant, à rester dans votre voie et à maintenir une vitesse constante. Vous pouvez également vous sentir plus fatigué ou désorienté et avoir de la difficulté à vous concentrer sur ce que vous faites.

Diapositive 13 : Les drogues, la conduite et la loi

- Si un policier pense que vous conduisez avec des facultés affaiblies, il peut vous demander de vous soumettre à un test normalisé de sobriété administré sur place;
- Le policier cherchera des signes de facultés affaiblies;
- Si vos facultés semblent affaiblies, vous serez conduit au poste de police où un expert effectuera d'autres tests;
- On vous demandera de fournir un échantillon d'urine, de salive ou de sang;
- Le refus d'acquiescer à la demande du policier constitue une infraction criminelle;
- Les peines liées à une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue sont les mêmes que celles qui sont imposées pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool.

Si un policier croit que vous conduisez sous l'effet de la drogue, il vous demandera de vous soumettre à un test normalisé de sobriété administré sur place (TNSAP). Ce sont

des tests d'attention partagée qui visent à évaluer la capacité de la personne à faire plusieurs choses en même temps et sont effectués en bordure de la route. Le policier examinera vos yeux, verra si vous avez de la difficulté à vous tenir en équilibre ou si vous démontrez d'autres signes de facultés affaiblies. Si vous semblez être en état d'ébriété, vous serez conduit au poste de police où un expert en reconnaissance des toxicomanes (ERT) effectuera une évaluation. L'évaluation de l'ERT est un processus en 12 étapes qui comprend une série d'évaluations du comportement comme une évaluation de votre coordination, un test de fiabilité visuelle, une entrevue et une prise de votre température et de votre pouls. On vous demandera de fournir un échantillon d'urine, de salive ou de sang. Le fait de refuser d'acquiescer à la demande du policier constitue une infraction criminelle. Les peines liées à une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue sont les mêmes que celles qui sont imposées pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool (ce sujet sera traité davantage à la diapositive 16).

Source : [Impact : Un regard lucide sur l'alcool au volant - Transports Canada](#)

GRC : [Expert en reconnaissance des toxicomanes](#)

Diapositive 14 : Est-il sécuritaire de prendre le volant si vous avez bu deux bières et fumé un joint?

NOTA : Laissez aux élèves le temps de répondre à la question. Assurez-vous que leurs réponses ne s'écartent pas du sujet de discussion. S'ils mentionnent un fait dont ils ont « entendu parler » ou dont ils ne sont pas certains, prenez-en note et parlez-en plus tard.

- On croit souvent à tort qu'on est toujours apte à conduire après avoir bu une ou deux bières et fumé du cannabis afin de ressentir un « buzz ». En réalité, la consommation de cannabis peut amplifier les effets de l'alcool, ce qui rend la combinaison cannabis, alcool et conduite encore plus dangereuse.
- Certaines personnes croient qu'il est moins dangereux de consommer du cannabis que de l'alcool si on a l'intention de conduire. Cette croyance est erronée étant donné que les effets du cannabis affaiblissent grandement les facultés au volant.
- Les effets du cannabis sont ressentis de manière plus intensive pendant deux à quatre heures; cependant, le cannabis peut être détecté dans un échantillon d'urine jusqu'à quatre semaines après avoir été consommé.

Diapositive 15 : Quelles sont les conséquences criminelles liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue ou par l'alcool?

Diapositive 16 :

	Peine minimale	Interdiction de conduire
Pour une première infraction	Amende d'au moins 600 \$	Interdiction de conduire pour au moins 1 an et jusqu'à 3 ans.
Pour une deuxième infraction	Au moins 14 jours d'emprisonnement	Interdiction de conduire pour au moins 2 ans et jusqu'à 5 ans.

Pour les infractions subséquentes

Au moins 90 jours d'emprisonnement

Interdiction de conduire pour au moins 3 ans et jusqu'à vie.

Les peines minimales imposées pour la conduite avec facultés affaiblies sont décrites comme suit dans le Code criminel :

- **Pour une première infraction** : Amende d'au moins 600 \$ et interdiction de conduire pour au moins 1 an à 3 ans.
- **Pour une deuxième infraction** : 14 jours d'emprisonnement et interdiction de conduire pour 2 ans jusqu'à 5 ans.
- **Pour une troisième infraction et les infractions subséquentes** : 90 jours d'emprisonnement et interdiction de conduire pour au moins 3 ans et jusqu'à vie.

En plus de ces peines minimales, chaque province peut imposer ses propres peines. Selon le type d'infraction, le juge qui donne la sentence peut également imposer au délinquant de faire un certain nombre d'heures de service communautaire ou de participer à un programme de dispositifs antidémarrage pour lequel un échantillon d'haleine valide (un taux d'alcoolémie en deçà de 0,08) doit être fourni par le conducteur pour démarrer et conduire son véhicule.

NOTA : Il s'agit des peines minimales. Les conséquences sont plus sévères si votre permis est déjà suspendu ou si vous avez été condamné pour conduite avec facultés affaiblies causant des blessures ou la mort par le passé. La conduite avec facultés affaiblies causant des blessures peut entraîner l'imposition d'une interdiction de conduire pendant 10 ans et jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, alors que la conduite avec facultés affaiblies causant la mort peut donner lieu à l'imposition d'une interdiction de conduire à vie et d'une peine d'emprisonnement à vie.

Source : [Fiche d'information – Conduite avec facultés affaiblies – Ministère de la Justice](#)

Diapositive 17 : Conduire quand on est fatigué, épuisé, vidé, claqué, etc.

On oublie souvent que la fatigue ou l'épuisement affaiblit les facultés au volant. Les gens ne réagissent pas assez rapidement lorsque des signes de fatigue se manifestent. Il peut être difficile d'évaluer son niveau de fatigue, mais apprendre à reconnaître les signes avant-coureurs est une excellente façon de réduire les risques de conduire en état de fatigue.

Juste en Ontario, plus d'un million de conducteurs (14,5 %) admettent s'être endormis ou avoir cogné des clous au volant au moins une fois au cours de la dernière année.

Dans un sondage effectué en 2008 auprès des policiers de l'Ontario par la Fondation de recherches sur les blessures de la route, la majorité des répondants (95,9 %) ont reconnu que la conduite en état de fatigue était un grave problème et la plupart d'entre eux (89,2 %) ont indiqué que le problème était aussi grave que la conduite avec facultés affaiblies ou du moins comparable. La plupart des policiers qui ont répondu au sondage (92,4 %) ont également admis avoir arrêté un conducteur qu'il soupçonnait de conduire avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue alors que ce dernier était en fait fatigué.

Source : [Traffic Injury Research Foundation – The Facts about Fatigued Driving in Ontario – A Guidebook for Police](#) (en anglais seulement)

Poser la question suivante aux élèves : *Qu'est-ce qui cause la fatigue? (Laissez-les répondre et donnez les réponses qu'ils n'auront pas dites.)*

Réponses :

- *Manque de sommeil;*
- *Sommeil interrompu ou fragmenté;*
- *Déficits chroniques de sommeil ou privation de sommeil pendant une longue période;*
- *Facteurs circadiens associés aux habitudes de conduite, c'est-à-dire conduire à des heures pendant lesquelles vous dormez habituellement;*
- *Trouble du sommeil non diagnostiqué ou non traité;*
- *Consommation de sédatifs ou d'alcool quand vous êtes déjà fatigué.*

Diapositive 18 : Si _____, vous êtes peut-être fatigué.

- **vous bâillez souvent;**
- **vos paupières sont sensibles ou lourdes, clignez souvent des yeux ou frottez vos yeux;**
- **vous vous ennuyez, êtes irritables ou agités;**
- **vous ne pouvez pas vous concentrer;**
- **vous oubliez de regarder dans les rétroviseurs et de vérifier vos angles morts;**
- **vous ne maintenez pas une vitesse régulière ou vous quittez votre voie;**
- **vous manquez un virage ou une sortie;**
- **vous rêvassez ou pensez à toute sorte de choses;**
- **vous cognez des clous.**

Diapositive 19 : Quels sont les effets de la fatigue?

Laissez les élèves répondre à cette question, puis fournissez-leur l'information suivante : La fatigue ou la somnolence peuvent affaiblir vos facultés comme suit :

- *Diminution du temps de réaction, jugement affaibli et détérioration de la vision;*
- *Problèmes de traitement de l'information et de mémoire à court terme;*
- *Performance, vigilance et motivation réduites;*
- *Sautes d'humeur plus prononcées et comportements agressifs.*

Si vous présentez un de ces symptômes ou signes de fatigue pendant que vous conduisez, vous devriez vous arrêter pour vous reposer.

Demandez aux élèves comment ils peuvent réduire les risques de conduite en état de fatigue. Permettez aux élèves de donner des réponses avant de passer aux deux autres diapositives.

Diapositive 20 : Façons de réduire les risques de conduite en état de fatigue

- **Assurez-vous de dormir suffisamment avant de prendre la route;**

- **Durant les longs voyages, changez de conducteur après quelques heures ; vous ne devriez pas conduire jusqu'à ce que vous soyez trop fatigué pour continuer – changez de conducteur avant d'être trop fatigué ;**
- **Ne planifiez pas de voyage avant ou après vos heures habituelles de sommeil ;**
- **Conduisez le jour autant que possible ;**
- **Prenez des médicaments sans somnolence ou prévoyez un autre moyen de transport si vous devez prendre des médicaments qui causent de la somnolence ;**
- **Faites une sieste.**

On recommande de faire une sieste de 15 à 20 minutes tout au plus, car si vous faites une sieste de plus de 20 minutes, vous pourriez être endormi pendant au moins les 15 minutes suivant votre réveil.

Il est très important de reconnaître les signes de fatigue ou de somnolence et de prendre une pause avant de commencer à vous sentir fatigué ou somnolent ; ne pas reconnaître les signes peut augmenter grandement les risques que vous vous endormiez ou cogniez des clous au volant. Une fois qu'on commence à se sentir fatigué ou somnolent, il peut être particulièrement difficile de déterminer ou d'évaluer le moment exact où l'on s'endormira.

Source : [Traffic Injury Research Foundation – Fatigued Driving](#)
[National Sleep Foundation – drowsydriving.org](#) (en anglais seulement)

Diapositive 21 : Sources de distractions au volant

- **Parler au cellulaire**
- **Envoyer des messages textes**
- **Lire (livres, cartes routières, journaux)**
- **Utiliser un GPS (il faut planifier son itinéraire avant de prendre la route)**
- **Regarder des vidéos ou des films**
- **Écouter de la musique extrêmement forte**

Diapositive 22 : Distractions au volant

- **On commence à interdire l'utilisation d'appareils électroniques portatifs au volant un peu partout au pays ;**
- **Les conducteurs qui se servent d'appareils portatifs tenus en main pour parler ou pour composer des messages textes, des courriels ou des numéros peuvent recevoir une amende de 60 \$ à 500 \$ s'ils sont reconnus coupables.**

Source : [Ottawa Sun, « Cell phone ban gets start date », 30 septembre 2009](#) (en anglais seulement)

Diapositive 23 : Infractions possibles

- **Exemples d'infractions provinciales :**
 - **Omission de conduire dans une voie désignée**
 - **Changement de voie dangereux**

- Non-respect d'un panneau de signalisation
- Talonnage
- Exemples d'infractions criminelles :
 - Conduite dangereuse
 - Négligence criminelle
 - Conduite avec facultés affaiblies
 - (ou autres si vous blessez quelqu'un)

Un conducteur qui cause une collision ou qui est en train de conduire et de se servir d'un cellulaire peut faire l'objet d'accusations en vertu de plusieurs lois provinciales, territoriales et fédérales, y compris sans pourtant s'y limiter, les lois liées à la conduite dangereuse, à la conduite imprudente et à la négligence criminelle causant des blessures ou la mort.

Source : [La téléphonie cellulaire et la conduite automobile – Transport Canada](#)

Diapositive 24 : Coûts indirects associés à la conduite avec facultés affaiblies

- Primes d'assurances plus élevées
- Amendes
- Perte du permis de conduire
- Programmes de réhabilitation
- Frais juridiques
- Frais d'hôpital
- Poursuites au civil (si vous blessez quelqu'un et êtes poursuivi)

Parmi les coûts engendrés par une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies, on trouve :

- Primes d'assurances plus élevées
- Amendes conformément au Code criminel
- Frais de réactivation du permis de conduire
- Programmes de réhabilitation, notamment le programme de dispositifs antidémarrage et le programme Bonne conduite (environ 1 500 \$ et 475 \$ respectivement).
- Frais juridiques qui varient de 2 000 \$ à 10 000 \$.
- Autres coûts : factures d'hôpital, frais de mise en fourrière d'un véhicule et frais de réparation des dommages à votre véhicule.

Diapositive 25 : Les autres coûts sont dérisoires, car la vie n'a pas de prix.

Même si ces coûts semblent s'accumuler rapidement, ils sont loin d'équivaloir à la perte d'une vie. La conduite avec facultés affaiblies peut être mortelle; vous, les autres passagers à bord du véhicule, ou d'innocents spectateurs qui se trouvent au mauvais endroit au mauvais moment pouvez le payer de votre vie.

Diapositive 26 : Pression exercée par les pairs

- **La plupart des jeunes se sentiront obligés de boire ou de prendre de la drogue à un moment de leur vie.**
- **Il est important de connaître ses limites, de savoir ce que l'on est à l'aise de faire ou non et d'être capable d'en informer les autres.**
- **Un bon ami restera votre ami, peu importe ce que vous choisirez de faire, et respectera votre opinion.**

Diapositive 27 : Pression exercée par les pairs

Rappelez-vous que vous aussi pouvez influencer vos amis. Si vous avez une position ferme au sujet de la conduite avec facultés affaiblies, les autres suivront peut-être votre exemple. Si vous refusez d'embarquer dans un véhicule avec une personne dont les facultés sont affaiblies, les autres seront également moins tentés de le faire.

Diapositive 28 : Organiser une fête

- **Ne fournissez pas d'alcool et faites en sorte que la fête ne soit pas seulement une occasion de boire;**
- **Abstenez-vous de boire ou buvez modérément;**
- **Gardez l'œil sur les comportements et l'allure de vos invités;**
- **Ne servez pas d'alcool à un invité qui est ou qui pourrait être en état d'ébriété;**
- **Ne prenez pas d'alcool si vous faites d'autres activités comme la natation;**
- **Servez de la nourriture et des boissons non alcoolisées;**
- **Assurez-vous de mettre d'autres moyens de transport à la disposition des invités;**
- **Arrêtez de servir de l'alcool plusieurs heures avant la fin de la fête.**

Si vous organisez une fête, il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour vous assurer que tous les invités s'amuse en toute sécurité :

- *Ne fournissez pas d'alcool et faites en sorte que la fête ne soit pas seulement une occasion de boire;*
- *Abstenez-vous de boire ou buvez modérément. Moins vous buvez, plus vous êtes en mesure d'anticiper les problèmes, de superviser la fête et d'intervenir afin d'éviter des risques potentiels;*
- *Gardez l'œil sur les comportements et l'allure de vos invités. Soyez attentif aux personnes qui semblent malades ou en état d'ébriété avancé;*
- *Ne servez pas d'alcool à un invité qui est ou qui pourrait être en état d'ébriété;*
- *Ne prenez pas d'alcool si vous faites d'autres activités comme la natation;*
- *Servez de la nourriture et des boissons non alcoolisées;*
- *Assurez-vous de mettre d'autres moyens de transport à la disposition des invités. Ayez les numéros des compagnies de taxis et les parcours d'autobus à portée de la main, offrez à vos invités un endroit où dormir ou dites-leur d'apporter une tente.*
- *Arrêtez de servir de l'alcool plusieurs heures avant la fin de la fête.*

Source : [MADD Canada - LCBO's responsible hosting tips promote safe holiday entertaining](#) (article en anglais seulement)

Diapositive 29 : Que pouvez-vous faire?

Laissez les élèves vous dire ce qu'ils peuvent faire pour contribuer à prévenir la conduite avec facultés affaiblies.

Diapositive 30 : Si vous apercevez un conducteur aux facultés affaiblies, appelez la police et donnez-lui l'information suivante :

- **L'endroit où se trouve le présumé conducteur aux facultés affaiblies et la direction qu'il a prise;**
- **Le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque, le modèle et la couleur du véhicule;**
- **Une description du conducteur et l'endroit où vous vous trouvez.**

Afin de prévenir des blessures ou des décès potentiels, on recommande de signaler tout présumé conducteur aux facultés affaiblies au service de police local en composant le (Note pour le présentateur : veuillez insérer le numéro d'urgence de votre détachement si le service 911 n'est pas disponible dans votre région) ou le 911. Il est important d'éviter de créer une situation plus dangereuse que celle que vous tentez de prévenir; il est donc préférable d'appeler la police et de la laisser prendre les choses en main.

Lorsque vous appelez la police, veuillez à fournir l'information suivante :

- *L'endroit où se trouve le présumé conducteur aux facultés affaiblies, la direction dans laquelle il roule et l'heure à laquelle vous l'avez observé;*
- *Le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque, le modèle et la couleur du véhicule;*
- *Une description du conducteur;*
- *L'endroit où vous vous trouvez.*

Diapositive 31: À vous de jouer!

- **Communiquez avec votre association étudiante ou avec l'organisation de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies de votre région.**
 - www.madd.ca
 - www.cyaid.com (en anglais seulement)
 - www.osaid.org (en anglais seulement)
- **Organisez un événement ou faites des activités en classe pour sensibiliser les autres à propos de la conduite avec facultés affaiblies.**

La première étape vers un comportement responsable : être préoccupé par la conduite avec facultés affaiblies. Si vous souhaitez encourager les autres à se comporter de façon responsable, plusieurs options s'offrent à vous.

*Vous pouvez **communiquer avec votre association étudiante** pour savoir s'il existe un organisme qui lutte contre la conduite avec facultés affaiblies dans votre région. S'il n'en*

existe pas, vous pourriez coordonner la mise en œuvre d'un programme local. Visitez le site Web www.cyaid.com pour obtenir des exemples de programmes et de leurs réussites.

*Vous pouvez entreprendre une initiative tout aussi efficace bien qu'à plus petite échelle en **organisant une activité à votre école** pour faire la promotion de la conduite responsable ou en faisant des activités en classe sur la conduite avec facultés affaiblies.*

Diapositive 32 : Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez les sites Web suivants :

- **Ministère des Transports**
- www.tc.gc.ca
- **Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada (en anglais seulement)**
- www.tirf.ca
- **Ministère de la Justice**
- www.justice.gc.ca
- **Les mères contre l'alcool au volant (MADD)**
- http://www.madd.ca/home_fr.html
- **Conseil canadien de la sécurité**
- www.safety-council.org/fre/
- **Conseil communautaire ontarien sur la sobriété au volant (en anglais seulement)**
- www.occid.org

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements sur la conduite avec facultés affaiblies, les sites Web à l'écran pourraient s'avérer très utiles.

*Avez-vous des **questions** sur la présentation?*

***Merci** de m'avoir invité à venir vous parler aujourd'hui!*